

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 68, substituer à la première occurrence du mot :

« du »

les mots :

« de son ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 76 et 77.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.